

**MAIRIE
DE
VÊTRE-SUR-ANZON
42440**

**Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre**

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

📧 commune@vetresuranzon.fr

**Mairie Annexe
Saint-Thurin**

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Réunion du Conseil municipal du
09 novembre 2023**

Convocation du : 31 octobre 2023

Ouverture de la séance : 09 novembre 2023 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire

Mme Catherine MOLLE, 1ère Adjointe

M. Thierry BALICHARD, 3ème Adjoint

M. Maurice MOLLE, 4ème Adjoint

M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET

Mme Josiane VERNAY

Mme Hélène CARPI

Mme Solange THEALET

M. Frédéric JOUHANNEL

M. Jean-Pierre JAVELLE

M. Elie GALLON

M. Jean-Louis RONZIER

Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Françoise RABET, 2ème Adjointe ; M. Thierry MICHALET ; M. Jean PATARD

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 11 octobre 2023**
- II. Présentation de propositions d'admission en non-valeur**
- III. Repos compensateur agents techniques**
- IV. Lot n° 7 Plâtrerie/Peinture (terrasse du restaurant communal)**
- V. Adhésion à l'association des communes forestières de la Loire**
- VI. Achat balais ramasseur feuilles/herbe**
- VII. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 11 octobre 2023

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (14 voix pour 0 voix contre et 1 abstentions) le compte rendu du 11 octobre 2023.

II. Présentation de propositions d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est dans l'obligation de statuer sur la proposition d'admission en non-valeur des recettes suivantes non perçues sur les budgets communaux :

Exercice	Budget	Pièce	Objet du titre	Reste à payer
2021	Vêtre-sur-Anzon	T249	RODP Ponce Escalier sur DP accès maison	31,20€
2015	Assainissement Saint-Julien-la-Vêtre	T701900000026	Abonnement réseau assainissement	17,10€
2015	Assainissement Saint-Julien-la-Vêtre	T701900000026	Abonnement réseau assainissement	54,00€
2015	Assainissement Saint-Julien-la-Vêtre	T701900000026	Abonnement réseau assainissement	17,00€
TOTAL				119,30€

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les demandes d'admission en non-valeur

(Délibération n°DE_2023_055)

III. Repos compensateur agents techniques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les modalités de repos compensateurs lorsque les agents techniques sont appelés à sortir pour le déneigement l'hiver.

Période de sortie (hors temps de travail)	Durée du repos compensateur
Du lundi au vendredi	½ journée
Samedi, dimanche ou jour férié	1 jour
Nuit en semaine	2 heures

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de fixer les modalités de repos compensateurs ci-dessus.

(Délibération n°DE_2023_056)

IV. Lot n° 7 Plâtrerie/Peinture (terrasse du restaurant communal)

Monsieur le Maire fait savoir que lors de l'appel d'offre concernant les travaux de la terrasse du restaurant communal, l'entreprise BOMUR avait préalablement été retenue. Malgré plusieurs sollicitations, cette entreprise n'a plus donné suite à notre demande (ordre de service jamais signé...).

Le bureau technique métré a sollicité deux entreprises afin de pouvoir remplacer l'entreprise BOMUR défectueuse. Monsieur le Maire présente les deux devis.

N° du lot	Nom du lot	Propositions des entreprises	Montants
7	Plâtrerie Peinture	EURL Alpha Façades	2981,50€
		Entreprise BERRY	2821,75€

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer le lot 7 « Plâtrerie - Peinture » à l'entreprise BERRY domiciliée au 7 chemin des Planaux, 42440 Noirétable pour un montant hors taxe de deux mille huit cent vingt-et-un euro et soixante-quinze centimes (2821.75€ HT)
- Autorise le Maire à signer tout document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_057)

V. Adhésion à l'association des communes forestières de la Loire

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes forestières et son réseau, il fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour Vêtr-sur-Anzon d'adhérer à l'Association des Communes forestières du Loire pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois. La cotisation pour la commune de Vêtr-sur-Anzon est de 257.25 euros.

Après délibération, et à l'unanimité (0 voix pour 15 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Refuse d'adhérer à l'Association des Communes forestières de la Loire, membre de la Fédération nationale des Communes forestières ;

(Délibération n°DE_2023_058)

VI. Achat balais ramasseur feuilles/herbe

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal, que les agents techniques souhaitent se procurer un balai ramasseur afin de ramasser l'herbe et les feuilles mortes. Cette machine a un prix TTC de 599,00 euros.

Après délibération, et à la majorité (1 voix pour 7 voix contre et 7 abstentions), le Conseil municipal :

- Refuse l'achat d'un balai ramasseur pour les agents techniques

(Délibération n°DE_2023_059)

VII. Rénovation des sols appartement 20 rue du Granit

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis pour la rénovation des sols du logement communal situé au 20 rue du Granit.

Le devis a un montant de 2701.54 euros.

Après délibération, et à la majorité (14 voix pour 0 voix contre et 1 abstention), le Conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Astrée sols située à Sail-sous-Couzan pour un montant de deux mille sept cent un euro et cinquante-quatre centimes (2701.54€ TTC)
- Autorise le Maire à signer tout document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_060)

VIII. Questions diverses

- Titularisation de Madame Magali BALICHARD

Le Conseil municipal décide de titulariser Madame Magali BALICHARD

- Vente de biens immobiliers à 1€

Lors d'une rénovation d'un bien immobilier communal, l'acheteur doit valider le cahier des charges fixé par la commune.

- Lignes électriques dans des arbres

Suite au signalement de Monsieur GALLON, le secrétariat va contacter ENEDIS

○ Prochaine réunion

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 07 décembre 2023 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre à 20h00.

La séance est levée à 21h45.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
CATHERINE MOLLE

LE MAIRE,
BERTRAND DAVAL

